



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 3 mai 2023



Des oiseaux au cimetière

DES OISEAUX AU CIMETIÈRE

Depuis 2017, la Ligue pour les oiseaux (LPO) accompagne la Ville de Lyon dans les projets de renaturation des cimetières. Nous souhaitons que le cimetière de la Croix-Rousse puisse également s'inscrire dans cette démarche. C'est chose faite avec une convention votée au Conseil.

Présentation du rapport sur les « approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais », par Élodie Trias, Adjointe à la nature en ville, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 3 mai 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 3 mai 2023](#)

→ Prochain Conseil d'arrondissement : 14 juin 2023, à 18h45.
Le Conseil sera précédé d'un CICA, sur le thème de la santé, à 17h30.
En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

« Cette délibération concerne la nature en ville et la biodiversité. Celle-ci concerne l'approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais.

La Ville de Lyon s'est engagée, depuis 2014, dans une démarche de gestion écologique de ses cimetières qui représentent 42 hectares d'espace réservé, en interdisant notamment le recours aux produits phytosanitaires. Ces espaces sont désormais de véritables refuges de biodiversité tant pour la faune que pour la flore.

Depuis 2017, la LPO accompagne la Ville de Lyon dans les projets de renaturation des cimetières et propose également un accompagnement technique pour le volet biodiversité, dans l'ensemble des aménagements.

Nous souhaitons que le cimetière de la Croix-Rousse puisse également s'inscrire dans cette démarche. Cette délibération propose de renouveler la convention entre la Ville de Lyon et la LPO pour les cimetières de Loyasse et de Guillotière, et d'inscrire également les cimetières de la Croix-Rousse et de Saint-Rambert au réseau de refuges LPO, pour une durée de trois ans. Je vous remercie. »

Rapport adopté à l'unanimité.